

InfoSite

Site Natura 2000 n° PC71
Vallée de l'Antenne



Lettre d'information du site potentiel NATURA 2000 n° PC71 (FR5400-473)

n° 5 - février 2010



PHOTO CHARENTE NATURE

Minioptère de Schreibers.

ÉDITORIAL

L'année 2009 est terminée, elle a été riche en événements contribuant à la conservation et à la mise en valeur de ce site Natura 2000.

Au programme, la mise en place des Mesures Agro-environnementales sur la Vallée, la plantation de haies réalisée par le Symba, un partenariat entre une structure forestière et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (structure animatrice), le bilan biologique des Chaudrolles... et bien d'autres choses encore...

Un bilan très riche pour la 5^{ème} année de vie de ce site Natura 2000 qui laisse présager de nombreux projets pour l'année à suivre.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2010.

Frédéric BRASSAC ■

Le sous-préfet de Saint-Jean d'Angély
Président du Comité de Pilotage

SOMMAIRE

Un partenariat efficace permet aux propriétaires de s'engager dans la démarche "Charte"	2
Bientôt - La charte Natura 2000 en version "pédagogique"	2
Il est possible de faire cohabiter la frênaie alluviale et la production de peupliers	2
Les MAET sur la Vallée de l'Antenne	3
Bilan des plantations 2009 réalisées par le SYMBA	3
La fin de la Bromadiolone en Charente maritime	4
Plus de pesticides à moins de 5m des cours d'eau	5
Mise en oeuvre du Docob : Tableau de bord des actions	6
Que se passe-t-il chez les chauves-souris des carrières des Chaudrolles ?	7
Les pelouses restaurées des Chaudrolles se portent bien !	7



PHOTO CHARENTE NATURE

Grands rhinolophes.

UN PARTENARIAT EFFICACE PERMET AUX PROPRIÉTAIRES DE S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE "CHARTRE"

Pour encadrer et promouvoir les mesures de gestion spécifiques au milieu forestier, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN, et désormais DREAL) a monté un partenariat avec un organisme de développement forestier afin qu'il apporte sa contribution technique à la structure animatrice du site : ainsi, le Centre d'Études Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente (CETEF 16) et le Centre Régional de la Propriété forestière de Poitou-Charentes (CRPF) travaillent depuis octobre 2009 en collaboration avec l'animatrice de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Cette collaboration s'est révélée être très efficace pour l'année 2009. Grâce à ce partenariat, 5 propriétaires forestiers se sont engagés dans la démarche. Les milieux concernés sont les boisements de production, les boisements mixtes, les ripisylves et également une mégaphorbiaie et une prairie à haut niveau d'engagement biologique. Un grand bravo aux propriétaires qui ont formalisé leur adhésion à la charte du site. Nous attendons également de nombreuses autres signatures pour l'année 2010... pourquoi pas la vôtre ?

Yves LACOUTURE – C.E.T.E.F. 16 ■
Emilie GÉNÉRAL – Co-animatrice DOCOB

BIENTOT - LA CHARTRE NATURA 2000 EN VERSION "PÉDAGOGIQUE"

La charte, qui se décline en grands types de milieux et d'activités, validée par le comité de pilotage le 25 février 2009, vous a été présentée dans l'Infosite n°4. Nous attendons l'arrêté préfectoral qui permettra aux signataires de bénéficier des avantages fiscaux que la signature de la charte implique. En attendant, renseignez vous sur les fiches qui peuvent vous correspondre.....

En projet pour 2010, un petit "relooking" attend la charte

du site "Vallée de l'Antenne" : elle sera transformée pour vous en un outil pédagogique, facile à lire et agréable à consulter. A ce jour, retrouvez la version initiale des chartes et téléchargez-les sur le site internet :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>.

Nous vous encourageons à devenir l'un des signataires de cette charte et à marquer par ce geste votre engagement à la préservation des habitats et des espèces rares et menacés de cette belle vallée.

IL EST POSSIBLE DE FAIRE COHABITER LA FRÊNAIE ALLUVIALE ET LA PRODUCTION DE PEUPLIERS

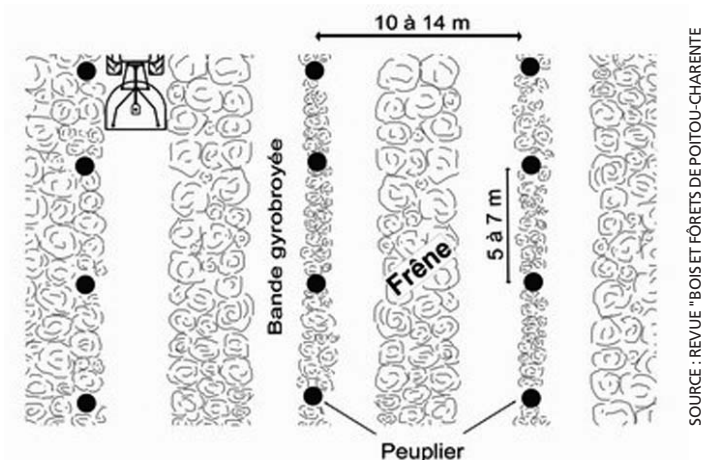
L'exemple de la gestion des peuplements mélangés de peupliers et de frênes dans la Vallée de l'Antenne montre que concilier les activités économiques avec les enjeux biologiques du site Natura 2000 est possible.

D'un côté, ces terrains sont porteurs de bonnes potentialités pour la production de bois de peuplier, et de l'autre, ces mêmes terrains abritent des habitats naturels forestiers menacés de disparition en Europe (voire prioritaires) comme la frênaie alluviale oxyphylle dans laquelle évoluent (également) différentes espèces animales elles-mêmes menacées de disparition telles que le Vison d'Europe, de nombreuses espèces de chauve-souris ou des insectes comme la Rosalie des Alpes.

Les peuplements associant peupliers et frênes présentent une richesse écologique intermédiaire qui permet de préserver les principales fonctions et espèces animales de l'écosystème alluvial : ils peuvent notamment jouer un rôle important de refuge et d'alimentation pour la faune menacée. D'un point de vue paysager, ce mélange limite la perception de l'aspect artificiel d'une peupleraie et perpétue une tradition forestière locale.

Pour favoriser cette cohabitation, au lieu d'entretenir la totalité des interlignes dans une plantation de peupliers, il est par exemple envisageable de réaliser un simple passage

de gyrobroyeur le long ou de part et d'autre de chaque rang : les peupliers seront ainsi accessibles pour être taillés et élagués et un sous-étage de frênes pourra coloniser le reste de l'interligne.



Le gyrobroyage localisé de part et d'autre des lignes de peupliers favorise la diversité biologique

A cela s'ajoutent d'autres prescriptions déjà largement appliquées par les populteurs comme le désherbage chimique localisé et limité aux 2 premières années, la réalisation des interventions sylvicoles après le 31 juillet, le respect d'une bande de 5m au bord des cours d'eau, ou

encore le fait de n'entretenir que tous les 3 ans après le dernier élagage.

Les pratiques traditionnelles sur ce territoire s'accordaient déjà avec ces préoccupations : il y a encore dix ans, l'industrie du peuplier recherchait de très gros arbres, ce qui nécessitait de les laisser sur pied au moins 30-35 ans : à la densité classique de plantation (7m x 7m), l'entretien extensif des peupleraies donnait largement le temps aux taillis de frêne de se développer pour permettre au propriétaire d'exploiter une coupe de bois de chauffage avant de vendre son lot de peupliers. Cette pratique a préservé l'intérêt écologique de la vallée, en permettant notamment aux boisements naturels d'être connectés entre eux grâce aux taillis de frênes et à la végétation naturelle spontanée qui se développaient.

Ces dix dernières années, les entreprises se sont modernisées, et transforment désormais des bois de

dimensions plus faibles. Avec les variétés de peupliers plus performantes utilisées aujourd'hui, cela conduit à raccourcir les cycles de production à 20 ans maximum.

Si l'on veut donner au frêne le temps de se développer pour produire du bois de feu sans être gênés par les peupliers, il vaut alors mieux prévoir d'espacer les rangs de peupliers, et sur les rangs, de réduire la distance entre les plants, permettant de conserver une densité de plantation de l'ordre de 156 à 204 peupliers/ha.

Moyennant le respect de quelques prescriptions techniques décrites dans le Document d'Objectifs et dans les fiches de la Charte Natura 2000 du site, les propriétaires planteurs de peupliers peuvent donc facilement s'engager dans une gestion adaptée aux enjeux environnementaux de ce territoire et faire valoir leurs bonnes pratiques.

Yves LACOUTURE – C.E.T.E.F. 16 ■

LES MAET SUR LA VALLÉE DE L'ANTENNE : UN NOUVEL OUTIL DE GESTION À DESTINATION DES AGRICULTEURS

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sont des outils destinés à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en contrepartie d'une rémunération annuelle correspondant aux coûts supplémentaires et manques à gagner induits.

Sur le site de la Vallée de l'Antenne, deux réunions d'information se sont déroulées à Matha les 19 et 25 novembre 2009 pour présenter ce dispositif. Ainsi, sur différents types de milieux concernés il est possible de contractualiser des MAET : grandes cultures, vignes, prairies et milieux associés (mégaphorbiaies, ripisylves, corridors biologiques). Les engagements portent, par exemple, sur des dates de fauche, des fréquences de fauche, des réductions de phytosanitaires...

Le périmètre de mise en œuvre est élargi, sur la base du périmètre Natura 2000, aux parcelles entières qui bordent les cours d'eau du site. Sur la Vallée de l'Antenne, ce périmètre est bordé au sud par les MAET "Marais charentais" et au nord par les MAET "outarde". Une carte précise sera disponible début 2010.

Les MAET sur la Vallée de l'Antenne seront mises en place en 2010 par l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) et la LPO.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande et nous espérons que vous serez nombreux en 2010 à adhérer à ce dispositif !

Emilie GENERAL ■
Co-animatrice DOCOB

BILAN DES PLANTATIONS 2009 RÉALISÉES PAR LE SYMBA

Le bilan des plantations pour l'année 2009 est très encourageant. L'équipe de l'Association d'Insertion de l'Antenne a travaillé d'arrache pied pour préparer les terrains : débroussaillage, sélection de la végétation et préparation des filets de protection.

En somme, au cours de l'année 2009, ce sont 500m de ripisylve qui ont vu le jour, après les 800m plantés au cours de l'hiver 2008. Au total, depuis le début de l'opération en 2007, 1750m de haies ont été plantés.

Suite à l'effort particulier de communication et de sensibilisation autour de ce thème, de plus en plus de propriétaires autorisent leur syndicat de rivière à intervenir sur leur propriété.

Deux types de projets de plantations sont à distinguer :

- le complément de ripisylve : la ripisylve est existante mais il manque une ou plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborescente), ce qui lui enlève un certain

nombre de fonctionnalités (protection de la berge, ombrage, effet corridor...);

- la création de ripisylve lorsque celle-ci est complètement inexistante.



SOURCE SYMBA

De nouvelles ripisylves ont vu le jour en 2009

Voici la répartition des plantations :

Année	Commune	Rivière	Enjeu	Type de plantation	Linéaire	Date de réalisation	Riverains
2009	Les Touches de Py	Antenne	limiter les effets de l'eutrophisation	création de ripisylve	185 m	hiver 2009/10	un riverain
2009	Les Touches de Py	Antenne	maintien de berge	création et complément	160 m	hiver 2009/10	4 riverains
2009	Haimps	Briou	limiter les effets de l'eutrophisation	création et complément	160 m	hiver 2009/10	un riverain
2008	Saint-Ouen	Briou	limiter le développement et la progression de la Jussie dans le cours d'eau	création et complément	110 m	hiver 2008/09	la commune et un riverain
2008	Saint-Ouen	plan d'eau privé	Éviter la contamination du cours d'eau par la Jussie	création et complément	265 m	hiver 2008/09	un riverain concerné
2008	Les Touches de Py	Antenne	limiter les effets de l'eutrophisation	création	95 m	hiver 2008/09	un riverain
2008	Les Touches de Py	Antenne	limiter les effets de l'eutrophisation	création	55 m	hiver 2008/09	un riverain
2008	Le Seure	Rivière de Chazotte	Diversification	création	280 m	hiver 2008/09	un riverain
2007	Matha	Antenne	création de ripisylve	création	440 m	hiver 2007/08	un riverain
				TOTAL	1750 m		7 riverains

Alice PERRON ■
SYMBA

LA FIN DE LA BROMADIOLONE EN CHARENTE-MARITIME

PHOTO EGRETEAU ET DELECOUR



Un ragondin piégé.

Depuis le 31 mai 2009, l'utilisation de poisons pour la lutte contre les ragondins en Charente-Maritime est définitivement interdite. L'arrêté préfectoral du 14 janvier dernier signe donc la fin de cette lutte chimique, seuls seront autorisés, sous contrôle, le piégeage et le tir des ragondins.

La grande majorité des départements français avait renoncé à la lutte chimique en 2008 et la Charente maritime, département très touché par les nuisances des ragondins, avait cependant continué.

C'est une victoire pour les associations de protection pour la nature qui s'attaquaient régulièrement via le tribunal administratif à l'arrêté préfectoral autorisant chaque année l'utilisation de la bromadiolone.

Les risques pour la chaîne alimentaire étaient considérables, en effet, Loutres et Visons d'Europe, espèces menacées de disparition qui partagent le même biotope que le ragondin, étaient des victimes indirectes de ces empoisonnements par accumulation le long de la chaîne alimentaire en raison de leur régime alimentaire souvent constitué de rongeurs empoisonnés.

Pour avoir des informations sur le piégeage du ragondin, vous pouvez télécharger la charte A07 "piégeage du ragondin" sur le site internet, rubrique Participer :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>

Emilie GENERAL ■
Co-animatrice du DOCOB



PLUS DE PESTICIDES À MOINS DE 5M DES COURS D'EAU

Un arrêté préfectoral a été pris dans les départements de Charente (le 19 avril 2009) et de Charente-Maritime (le 21 avril 2009) interdisant l'utilisation des pesticides à proximité des cours d'eau.

Ce désherbage à proximité des cours d'eau avait deux conséquences majeures sur ces derniers:

- **perte de terrain** : le désherbage de la berge provoque sa déstabilisation. Les racines des végétaux permettent de maintenir la terre sur la berge. Sans végétation, la terre n'est plus maintenue, et la berge s'érode. Ce phénomène est accentué en cas de crue et peut à terme vous faire perdre du terrain ;

- **pollution de l'eau** : d'autre part, lors de ce désherbage, une partie du produit se retrouve aussitôt dans l'eau (vent, ruissellement...). Cela engendre donc une pollution directe de l'eau : la biodégradabilité des herbicides n'est ni rapide ni totale malgré certaines assertions publicitaires. Nous retrouvons ainsi des molécules issues du glyphosate dans les eaux de rivières et dans les nappes phréatiques d'où provient notre eau potable.

Il convient donc que chacun fasse un effort pour limiter l'usage des pesticides afin de protéger notre ressource en eau, tant potable que dans nos rivières.

Plusieurs textes de loi régissent ces dispositions.

Pour les points d'eau non cartographiés : est interdit tout traitement par des pesticides sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN 1/25000, comprenant les fossés, les collecteurs

d'eau pluviales, les points d'eau ainsi que les puits, forages, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout. Tous les utilisateurs des pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Pour les points d'eau cartographiés : est interdit l'usage des pesticides dans la "Zone Non Traitée" correspondant à une largeur de 5m en bordure de tout point d'eau (rivière, étang, fossé, permanent ou non) afin de les protéger de toute pollution chimique. La largeur de la ZNT peut atteindre 100m pour certains produits particulièrement dangereux. Pour cela, lisez attentivement l'étiquetage du produit.

Pour les collectivités : la charte "Terre Saine" de la région Poitou-Charentes invite les communes à réduire l'usage des pesticides puis à les supprimer progressivement. Il est proposé aux élus des rencontres, des conseils, des solutions techniques pour mettre en place ce dispositif.

Cette démarche permet d'anticiper et de se préparer à un texte de loi prévu pour 2011 interdisant totalement l'usage des pesticides dans tous les espaces publics fréquentés par les enfants.

Je vous invite à vous rapprocher du SYMBA pour avoir plus d'informations sur les méthodes conseillées et les aides auxquelles vous pourriez prétendre pour l'entretien respectueux du bord de la rivière.



Alice PERRON ■
SYMBA

Panneau d'information sur l'usage des pesticides à proximité de l'eau

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

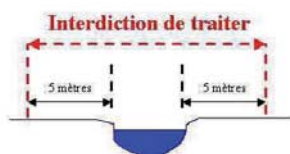
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur le site internet : www.pesticides-poitou-charentes.fr

TABLEAU DE BORD DES ACTIONS

TERMINE	En cours	Amorcé	non commencé
---------	----------	--------	--------------

N°	PRIORITE	Titre de l'action	
P1	□□	Chantier de restauration des pelouses calcicoles (secteurs remarquables)	
P2	□□	Entretien périodique des pelouses calcicoles	
E1	□□□	Lutte sélective Ragondin ; formation des partenaires	<i>achat de pièges Fonctionnement Diffusion de brochures Vison/ragondin Soirées d'information communales</i>
E1b	□	Faire évoluer règlement* / types pièges utilisés dans site	<i>Arrêt de la lutte chimique, en 16 Arrêt de la lutte chimique, en 17 Arrêt des pièges-tuants, en 16 Arrêt des pièges-tuants, en 17</i>
E2	□□□	Reconstituer / restaurer ripisylve en bord de cours d'eau	<i>Diagnostic biologique initial Sensibiliser sur les secteurs d'action Travaux de plantation ou remise en état Entretien périodique : Contrat N. 2000 (autre outil ?)</i>
E3	□□□	Adopter gestion "douce" cours d'eau (lit min.) & berges basses	
E4	□□□	Améliorer franchissab. ouvrages hydrau. / poissons migr	
E5	□□□	Aménagements de diversification du milieu aquatique	<i>diagnostic initial état des lieux et suivi biologique Epis, déflecteur, cache sous berge Seuil frayère 20 m² Pose de Blocs</i>
E6	□□□	Reméandrement cours d'eau - réhabilitation bras morts	
E7	□□	Etude de bassin (amont site, dépt. 17)	
E8	□□□	Protocole expérimental - gestion des eaux en de crue	
E9	□□□	Protocole expérimental - gestion des eaux en étiage	
E10	□□□	Mesures agri-environnementales à encourager sur le site et son bassin versant	
E11	□□□	Recommandations générales / bassin versant du site	
B1	□□□	Gestion environnementale des boisements spontanés	
B2	□□	Gestion environnementale des boisements mixtes	
B3	□□	Gestion environnementale des boisements de rapport	
B4	□□□	Gestion environnementale des ripisylves	
B5	□□□	Gestion environnementale de la Chénaie thermophile	
B6	□	Etude des stations sylvicoles (sylviculture du frêne)	
neant	-	Développement de l'outil Charte Natura 2000	
neant	-	Partenariat animateur/CETEF/CRPF pour l'animation des Chartes et Contrats N2000	
S1	□□	Suivi des habitats calcicoles des Chaudrolles	
S2	□□	Suivi annuel populations hivernantes de chauve-souris	
S3	□	Recherche sites repro. & terrains chasse chauve-souris	
S4	□□□	Diagnostic enjeux routiers / Vison d'Europe (collisions)	
S5	□□□	Clarification phytosociologique - habitats 91EO et 91FO	
S6	□□□	Suivi évolution habitats-espèces d'intérêt communautaire	
MO1	□□□	Assistance à la mise en œuvre du Docob	
MO2	□□□	Modification de périmètre	
MO3	□	Edition/diffusion cartes grand format du site N. 2000	
MO4	□□	Sensibilisation acteurs-public / richesse biologique site	<i>Plaque Chauve-souris Diffusion brochures Vison/ragondin Soirées d'information communales Vison d'Europe</i>
neant	-	Elaboration d'un document de vulgarisation de la Charte Natura 2000	

	nb actions	2009		
		TERMINE	EN COURS	AMORCE
□□□	18	5	9	4
□□	7	6	1	0
□	5	1	2	0
	3	2	0	1
TOTAL	33	14	12	5
			30	

QUE SE PASSE-T-IL CHEZ LES CHAUVES-SOURIS DES CARRIÈRES DES CHAUDROLLES ?

Les anciennes carrières souterraines des Chaudrolles à Saint-Sulpice-de-Cognac, constituent actuellement le seul site majeur connu pour l'hibernation des chauves-souris de la vallée de l'Antenne. L'intérêt chiroptérologique de ce site, a été mis en évidence en 1996 par les naturalistes de Charente Nature.

Depuis 2005, un suivi annuel des populations de chauves-souris de ce site est réalisé chaque hiver dans le cadre de la mise en oeuvre des actions du DOCOB du site Natura 2000 FR5400473 "Vallée de l'Antenne". Son objectif est d'évaluer à moyen et long terme, l'état des populations des espèces présentes, leur évolution et de replacer l'intérêt du site dans contexte chiroptérologique départemental et régional.

En janvier 2009, 274 individus appartenant à 8 espèces différentes ont été dénombrés (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Oreillard roux, Murin à moustaches, Murin à oreilles échanquées, Murin de Natterer, Minioptère de Schreibers et Barbastelle. On notera que pour la 5^{ème} fois depuis 1999, les carrières des Chaudrolles ont encore accueilli cet hiver, quelques individus d'une espèce migratrice à répartition méditerranéenne : Le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*.

Bonne nouvelle !

Le nombre d'espèces recensé cette année (8) est supérieur à celui des cinq dernières années (7 espèces de 2004 à 2008).

Après 7 années d'absence, le Murin de Natterer *Myotis nettereri* a de nouveau hiberné dans les carrières des Chaudrolles. Cette espèce a pour habitude de s'enfoncer profondément dans les fissures, ce qui le rend difficile à observer.

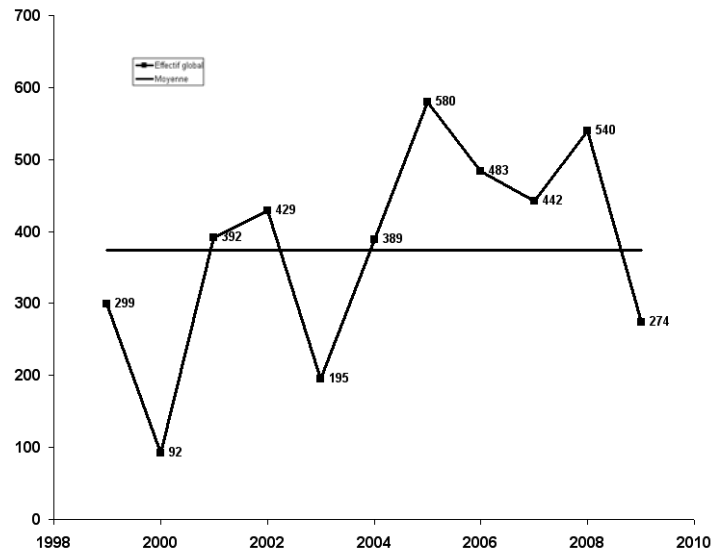


Moins bonne nouvelle !

Les effectifs de cet hiver sont par contre bien inférieurs à ceux des autres années (374 individus en moyenne sur les dix dernières années). Ceci s'explique essentiellement par l'absence cette année, d'une grosse partie de l'essaïm habituel de Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, sans en connaître la raison. Seulement 174 individus observés cet hiver, contre près de 400 les années précédentes.

Cependant, et malgré cette baisse ponctuelle (espérons le) des effectifs cet hiver, les carrières des Chaudrolles constituent toujours, l'un des plus importants sites d'hibernation pour les chauves-souris en Charente et en Poitou-Charentes, notamment du fait de la présence d'un nombre important d'espèces et de leurs forts effectifs.

Laurent PRECIGOUT ■



Evolution des effectifs de chauves-souris en hibernation dans les carrières des Chaudrolles.

LES PELOUSES RESTAURÉES DES CHAUDROLLES SE PORTENT BIEN !



PHOTO DAVID SUAREZ

En 2005, une action ponctuelle de restauration de pelouses calcicole a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB du site Natura 2000 FR5400473 "Vallée de l'Antenne", sur le site des Chaudrolles. Cette action a notamment permis de rouvrir des secteurs de pelouses fortement dégradés (évolution naturelle vers le boisement). Depuis, un suivi est réalisé chaque printemps, afin d'évaluer la pertinence des actions de gestion menées. Ce suivi se traduit par l'évaluation de l'état de conservation des habitats et la répartition des espèces végétales remarquables.

Pelouse calcicole des Chaudrolles.

Sur les secteurs ayant bénéficié de ces actions, nous constatons aujourd'hui que les conditions d'ensoleillement et l'absence de végétation haute, ont permis de maintenir et même d'augmenter, les surfaces de pelouses du site. Leur diversité végétale est également devenue plus importante et les espèces patrimoniales sont toujours présentes. Parmi ces dernières, plusieurs sont protégées au niveau national comme l'Orchis odorant *Orchis fragrans*, d'autres figurent sur la liste rouge régionale ou nationale, comme la Biscutelle de Guillon *Biscutella guilloni* et L'Astragale de Montpellier *Astragalus monspessulanus*. Rappelons que les pelouses des Chaudrolles hébergent l'une des seules stations d'Orchis odorant *Anacamptis fragrans*, espèce protégée au niveau national, du Poitou-Charentes, conférant à ce site une grande partie de son intérêt biologique. Une gestion adaptée du site est même réalisé par la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Laurent PRECIGOUT ■



PHOTO DAVID SUAREZ

Orchis odorant.

LE SITE INTERNET... UNE MINE D'INFORMATIONS



Retrouvez maintenant toutes les infos, les actualités et des dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de l'Antenne, sur une nouvelle adresse internet...

Rendez vous vite à l'adresse suivante :
<http://valleedelantenne.n2000.fr/>

Vous pouvez également télécharger tous les numéros d'infosite (onglet : Participer / rubrique : bibliothèque).



Directeur de publication : Michel Métais
 Coordination-Conception : Emilie Général - Emmanuelle Champion
 Réalisation : Cécile Rousse - Service Editions LPO © 2009 - ED100201bCR
 Imprimé par Imprimerie Lagarde - Label Imprim'Vert - 17 Breuillet
 Cette Lettre d'Information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité du sous-préfet de Saint-Jean d'Angély.
 Document publié avec le soutien de l'Union européenne et du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

